



ORIENTATIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES EN MATIÈRE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Depuis 2014, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles travaille sur un vaste chantier : l'acceptabilité sociale. En déposant le Livre vert sur l'acceptabilité sociale en février 2016, le Ministère proposait cinq orientations pour une meilleure prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale, et ce, tant dans ses pratiques que dans ses outils d'analyse et d'information.

Plusieurs représentants du milieu municipal, de la recherche, des affaires et de l'industrie ont été entendus en commission parlementaire de même que des représentants d'organisations autochtones et de groupes environnementaux. Au cours des travaux tenus en mars et avril 2016, les participants ont confirmé le choix des orientations proposées par le Ministère et ont aussi permis de bonifier les mesures suggérées pour leur mise en œuvre.

Cette approche favorisera une meilleure conciliation des usages et un meilleur accueil des projets par les communautés en tenant compte davantage de leurs aspirations, de leurs intérêts et de la vision de développement du territoire qu'elles habitent.

CINQ ORIENTATIONS

Orientation 1 Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du Ministère en matière de planification et de gestion du territoire

Orientation 2 Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public (PATP) et les actualiser

Orientation 3 Assurer la mise en place de processus prévisibles de participation publique à toutes les étapes d'un projet

Orientation 4 Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés locales

Orientation 5 Renforcer la capacité d'analyse du Ministère sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en s'assurant de prendre en compte les facteurs d'acceptabilité sociale

DES CONDITIONS GAGNANTES

Les orientations ministérielles permettront de créer des conditions gagnantes pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets qui s'implantent sur le territoire, et ce :

- ▲ en permettant aux promoteurs d'évoluer dans un contexte prévisible et rentable où les processus d'autorisation sont transparents et efficaces;
- ▲ en favorisant le dialogue entre les promoteurs et les communautés locales;
- ▲ en favorisant une participation éclairée des acteurs locaux dans la planification territoriale de même que dans l'élaboration et le suivi des projets.



DES SERVICES ET DES OUTILS ADAPTÉS

Le Ministère offrira des services et des outils adaptés afin de :

- ▲ permettre aux promoteurs et aux acteurs locaux de s'informer et d'échanger sur les projets par l'entremise des chargés de projet en région;
- ▲ soutenir les promoteurs de projets de mise en valeur du territoire et des ressources énergétiques et minérales, notamment par la diffusion de guides de bonnes pratiques au sujet des consultations publiques et des comités de suivi;
- ▲ rapprocher la planification du citoyen, notamment par une révision de l'approche d'affectation territoriale actuelle;
- ▲ bonifier les approches participatives par la mise en place d'une politique ministérielle de participation des communautés locales.

Pour plus d'information, consultez le

MERN.GOUV.QC.CA/MINISTERE/ACCEPTABILITE-SOCIALE/